



CERGY PARIS

UNIVERSITÉ

Comment renouveler son association

Chaque année, le bureau de votre association est amené à être réélu avec la fin du mandat fixé dans les statuts, ou encore pour une démission ou une révocation.



Pour rappel : le bureau est composé à minima d'un **président, un secrétaire et d'un trésorier.**

Le président et le trésorier ont une **responsabilité LEGALE** de l'association.

1 L'organisation de l'élection :



Nouveau bureau = nouveaux membres, il faut trouver vos nouveaux candidats !

- Organiser en amont pour trouver des candidats (2 mois avant), et faire une liste à présenter.
- Les règles d'élection sont prévues dans les statuts (procédures, durée du mandat etc..)

2 La passation :



- Les documents concernant la situation administrative et financière doivent être transmis par les anciens dirigeants.

➔ Pour vous aider, nous vous mettons une **fiche de passation** dispo sur notre site en ligne.

- Chaque membre du bureau doit s'informer sur leurs missions au sein de l'association et s'accorder sur les charges de chacun.

! Pensez bien qu'une fois que vous avez quitté votre association, la vie personnelle et professionnelle vous emporte très vite et vous n'aurez pas le temps de fournir des documents plus tard.

3 Les formalités administratives et financières :



Déclaration auprès de la préfecture (CERFA 13971*03)

Déposer le PV d'AG et les nouveaux statuts sur le site en ligne de la préfecture.



La déclaration auprès de la préfecture est obligatoire et passible d'amende pouvant s'élever à 1500€ sans déclaration dans les 3 mois après élection.



Déclaration auprès de la banque

Cette étape permet de transmettre les pouvoirs sur les comptes bancaires aux nouveaux membres. (Changement des procurations sur les comptes, et des codes d'accès aux services en ligne).



Déclaration auprès de l'université

Transmettre les documents mis à jour au service de la Vie associative

Prendre RDV avec le service pour avoir connaissance du fonctionnement mais aussi des dates importantes :

vie.asso@cyu.fr